



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille dix sept le 21 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 15 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, Mme MERCHADOU, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. GEDON, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, M. MONMARCHON, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

### Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. VERDIER à Mme BAUDERE, M. GABARD à M. BALDES, Mme LANDAIS à M. CAVALEIRO, Mme QUERAL à M. BODIN

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HOLGADO est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

### 36 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 BUDGET ANNEXE M49 EAU AU BUDGET PRIMITIF 2017

#### Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'excédent de recettes d'exploitation réalisé en 2016 au budget annexe Eau M49 est de **28 327,85 €**.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget annexe Eau M49 2016 comme suit :

- **2 819,93 €** au compte R 1068 de manière à combler le besoin de financement de l'investissement,
- le solde, à savoir **25 507,92 €**, au compte R002 de manière à financer de nouvelles dépenses d'exploitation.

#### Résultat de la section d'exploitation à affecter :

Résultat de l'exercice	Excédent	6 068,01 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	Excédent	22 259,84 €
	Déficit	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>28 327,85 €</b>

#### Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	3 859,22 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	
	Déficit	6 496,59 €
<b>Résultat comptable cumulé R001</b>	<b>Excédent</b>	
<b>Résultat comptable cumulé D001</b>	<b>Déficit</b>	<b>2 637,37 €</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		200,56 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		18,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>182,56 €</b>
<b>Besoin (-) réel de financement</b>		<b>2 819,93 €</b>
<b>Excédent (+) réel de financement</b>		

Affectation du résultat de la section d'exploitation

**Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	2 819,93 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<b>Sous-total (R 1068)</b>	<b>2 819,93 €</b>
En excédent reporté à la section d'exploitation	25 507,92 €
Recette non budgétaire au compte 110	
<b>Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1</b>	<b>25 507,92 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 327,85 €</b>
Résultat déficitaire en report	
Recette non budgétaire au compte 119	
Déficit reporté à la section d'exploitation D002	

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté :	R 002 : excédent reporté : <b>25 507,92 €</b>	D 001 : solde d'exécution N-1 : <b>2 637,37 €</b>	R 001 : solde d'exécution N-1 :  R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : <b>2 819,93 €</b>

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 13 mars 2017 et a pris acte.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 27/03/17  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20170321-48976-AU-1-1

Pour le Maire empêché,  
Monsieur Francis RIMARK